

AR Prefecture

083-258300953-20240131-1843-DE  
Reçu le 31/01/2024

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

DE L'AIRE TOULONNAISE

**NUMERO**

De la délibération

**1843**

**OBJET**

de la délibération

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Autorisation du Président ou son représentant à signer les marchés d'entretien, maintenance et transports des bennes des déchèteries de l'aire toulonnaise

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 31 JANVIER 2024 à 9h30.**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITOMAT - Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 24 janvier 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

**Présents :** René CASTELL – Patrick BOUBEKER – Christine SINQUIN – Robert BERTI – Jean-Luc GRANET – Jean TEYSSIER – Luc de SAINT SERNIN – Ange MUSSO – Bernard MARTINEZ – Jean-Luc VITRANT – Patrick MARTINELLI – Albert TANGUY

**Absents ou excusés :** Robert BENEVENTI – Anne-Marie METAL – Chrystelle GOHARD – Jean PLENAT – Hélène BILL – Michel LE DARD – Philippe LEONELLI

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	13
Absents ou excusés	7
Procuration(s)	0

Monsieur Luc de SAINT SERNIN

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

**AR Prefecture**

083-258300953-20240131-1843-DE  
Reçu le 31/01/2024

**AR Prefecture**

083-258300953-20240131-1843-DE

Reçu le 31 **MONSIEUR LE VICE PRESIDENT DELEGUE AUX MARCHES PUBLICS** DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 24 janvier 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

La société Ecorecept était titulaire des marchés de mise à disposition, entretien, maintenance et transports des bennes des déchèteries de l'aire toulonnaise. Sa mise en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce de Marseille en date du 6 juillet 2023 a entraîné la résiliation des marchés à la date du 24 août 2023. Cette situation a nécessité la conclusion successivement de marchés en urgence impérieuse pour la période du 24 juin au 3 septembre 2023 puis en urgence simple pour la période à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'à la conclusion de nouveaux marchés dans le cadre d'une procédure d'appels d'offres classique.

Par ordonnance du 31 août 2023, le tribunal de commerce de Marseille a autorisé le liquidateur de la société Ecorecept à vendre à la société Mat'ild les éléments incorporels et corporels détenus par Ecorecept. Cette vente n'inclut pas les 320 bennes mises à disposition par la société Ecorecept dans le cadre des marchés de transport des déchèteries, ces dernières, louées par leasing auprès d'une filiale de la BNP, constituant des biens de retours au titre des marchés précités.

Un appel d'offres a donc été lancé en octobre 2023 pour l'entretien, la maintenance et le transport des bennes de déchèteries en conservant l'allotissement géographique des marchés résiliés, à savoir :

Lot 1 : déchèteries et services techniques du territoire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume

Lot 2 : déchèteries et services techniques des communes de Toulon, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Saint Mandrier, Six-Fours les Plages de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Lot 3 : déchèteries et services techniques du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et des communes de La Garde, Le Pradet, La Valette-du-Var, Le Revest-les-Eaux de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée

Lot 4 : déchèteries et services techniques des communes de La Crau, Carqueiranne, Hyères-les-Palmiers de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Il s'agit de marchés à bons de commande, les prestations étant réglées par l'application d'un bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Leurs échéances sont fixées au 31 décembre 2027.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 24 janvier 2024, a classé en n°1 les sociétés PASINI (pour le lot 1), PASINI (pour le lot 2), PASINI (pour le lot 3), et EXARENT (pour le lot 4), lesquelles ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés d'entretien, maintenance et transports des bennes de déchèteries avec la société PASINI pour les lots 1, 2 et 3 et la société EXARENT pour le lot 4,
- 3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2024 et suivants à l'article 611 de la section de fonctionnement.

**AR Prefecture**

083-258300953-20240131-1843-DE

Reçu le 31/01/2024  
CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Luc de SAINT SERNIN  
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT  
Président du SITTO MAT  
Vice-Président de la Métropole TPM  
Maire de Saint-Mandrier

